

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 Mars 2018

Objet

**Dispositif de
financement du
nouveau service de
police municipale
dans le cadre de
l'ouverture de
Bordeaux métropole
Arena**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (1 à 7), M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL (1 à 8 et 10 à 11), Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (8 à 11) à M. J-J. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL (9) à Mme COLLIN - M. RAIMI à M. DANDY
Mme FEURTET à M. ROBERT**

Mme Liliane REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ouverture récente de Bordeaux Métropole Arena, équipement majeur d'intérêt métropolitain, a nécessité un traitement particulier en matière de gestion de la sécurité et de la tranquillité publiques, dès le début de sa mise en exploitation le 24 janvier 2018.

En effet, une centaine de spectacles prévus dès 2018, soit environ un évènement tous les trois soirs, va impacter notablement sur les conditions de circulation et de stationnement sur la commune de Floirac. Cette problématique s'inscrit de surcroît dans un environnement provisoire très contraint, le temps des travaux de construction du pont Simone Veil.

Conscient du contexte particulier lié à l'ouverture de Bordeaux Métropole Arena et du décalage dans le temps des recettes générées par la présence de cet équipement sur le territoire communal, Bordeaux Métropole a décidé de convenir, au titre de ses compétences en matière de stationnement et de voirie (régulation du trafic), d'un dispositif de soutien à la Ville.

Ce dispositif, pour le bien de tous les habitants de la commune, de l'agglomération et des nombreux spectateurs attendus à Bordeaux Métropole Arena, et avant tout pour répondre aux obligations de la Ville en matière de gestion de l'ordre public et de la sécurité publique de manière générale, permettra à la Ville d'accroître les moyens d'intervention de sa Police Municipale.

Plus précisément, cet accroissement consiste dans le fait de porter les effectifs à 12 équivalents temps plein (ETP) à l'horizon de l'été 2018, contre 4 ETP avant l'ouverture de la salle. Cela signifie que la commune doit recruter 6 ETP en sus des 2 ETP prévus initialement sur le budget 2018.

Compte tenu du coût d'un ETP évalué à 60 000 € par an (masse salariale et équipements compris), et pour permettre le recrutement de 6 ETP dès 2018, une subvention exceptionnelle de fonctionnement a été convenue entre Bordeaux Métropole et la Ville à hauteur de 360 000€ pour 2018.

Le plan de financement sera par conséquent le suivant :

| | |
|------|-----------|
| 2018 | 360 000 € |
| 2019 | 300 000 € |
| 2020 | 240 000 € |
| 2021 | 180 000 € |
| 2022 | 120 000 € |
| 2023 | 60 000 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu les compétences de Bordeaux Métropole ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 1^{er} mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le dispositif de financement du développement de la police municipale tel que convenu entre Bordeaux Métropole et la Ville précité.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à l'exécution des présentes.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : **24**
 Pour : 24
 Contre :
 Abstention : 8 (Mmes
HERMENT – FEURTET – VELU – MM.
VERBOIS – ROBERT – CALT –
BELLOC – HADON)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 13 mars 2018

Le Maire,

